



Lundi, 29 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROGRAMME D'ACCELERATION DE LA REUT EN LITTORAL : 8 NOUVEAUX TERRITOIRES LAURÉATS

Huit nouvelles collectivités viennent d'intégrer le Programme d'Accélération de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) littoral, co-piloté par le Cerema et l'A.N.E.L., avec le soutien des Agences de l'Eau, de l'Office Français de la Biodiversité et de la Banque des Territoires. Elles vont être accompagnées par le Cerema pour monter des projets d'études d'opportunité ou de faisabilité en vue de bénéficier d'une aide financière jusqu'à 80 %. Ce programme, lancé en 2024 sous l'égide du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, répond à la mesure 18 du Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit « Plan Eau », initié le 3 avril 2023. 41 collectivités bénéficient désormais de ce programme.

Un programme d'accompagnement spécifique aux communes littorales pour construire leurs stratégies de REUT.

Dans le cadre du « Plan Eau », le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, le Cerema, l'A.N.E.L, les Agences de l'Eau, la Banque des Territoires et l'Office Français de la Biodiversité travaillent en partenariat pour mener un programme d'accompagnement des collectivités afin d'accélérer la mise en œuvre de projets de REUT sur les territoires littoraux en Hexagone et dans les Outre-mer et tirer les enseignements des projets réalisés, avec 3 objectifs :

- Favoriser une mise en œuvre pertinente de la REUT sur les territoires du littoral ;
- Accompagner les collectivités dans la réalisation d'études pour le déploiement de la REUT ;
- Capitaliser sur les retours d'expérience pour développer des outils pratiques à destination des collectivités et engager une dynamique de la REUT.

Le programme d'accélération de la REUT en littoral accompagne les collectivités dans la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité de REUT sur leur territoire.

Les collectivités bénéficient ainsi:

- **d'un appui technique du Cerema** qui leur met à disposition des outils pratiques (cahier des charges type, guides...), ainsi qu'un appui technique personnalisé pour le montage des études et le suivi des études ;

- **d'un accompagnement du Cerema au montage des dossiers de subventions**, permettant de faire financer jusqu'à 80 % ces études par les Agences de l'Eau, la Banque des Territoire et l'Office Français de la Biodiversité ;
- **d'une dynamique territoriale et nationale** autour de la REUT en littoral, animée par le Cerema et l'ANEL.

Huit nouveaux territoires rejoignent le programme « REUT Littoral »

- Communauté de communes de Costa Verde (2B)
- SIVOM des Maures (83)
- Département de l'Aude (11)
- Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole (33)
- La Communauté de communes Cœur de Nacre (14)
- La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (56)
- Commune de Plouhinec (56)
- Ville de Kourou (Guyane).

Les huit nouvelles collectivités bénéficieront d'un accompagnement du Cerema et de la dynamique initiée. Les collectivités pourront à ce titre être guidées pour monter leur projet et obtenir le financement de leurs études.

33 collectivités ont déjà rejoint le programme depuis 2024. **Désormais, 41 collectivités** bénéficient de ce programme, couvrant l'ensemble des façades littorales, en Hexagone et en Outre-mer.



De gauche à droite : Yannick Moreau, maire des Sables d'Olonne et Président sortant de l'ANEL, Pascal Berteaud Directeur général du Cerema, Marie-Claude Jarrot Présidente du Cerema et Jean-Charles Orsucci, maire de Bonifacio et nouveau Président de l'ANEL. Crédits photos : Mairie de Bonifacio

ANNEXE - Liste des 41 collectivités bénéficiant du Programme « REUT Littoral »

En 2024 :

- Les Communautés de communes Bassin Marennes et Rochefort Océan, Ile Oléron, Ile de Ré avec le porteur de projet Eau 17
- La Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer avec le porteur de projet Eau du Morbihan
- La Communauté d'Agglomération Pays de l'Or
- La Communauté d'Agglomération du Sud de La Réunion
- La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique
- Le Golfe du Morbihan Vannes agglomération
- La Communauté d'Agglomération Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo
- Brest Métropole et la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas avec le porteur de projet Eau du Ponant
- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- La Commune de Serra di Ferro
- La Collectivité de Saint-Martin
- La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique
- Les Collectivités de Mayotte avec le porteur de projet le Syndicat Les Eaux de Mayotte

En mars 2025 :

- Le syndicat mixte Somme Ameva – Conseil départemental de la Somme
- Le syndicat Mixte de l'Agglomération Grandvillaise (SMAAG) avec le Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA)
- La Communauté d'Agglomération de Dinan
- La Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor
- Auray Quiberon Terre Atlantique
- La Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
- Le Département de Vendée en partenariat avec les CC de Noirmoutier, Ile d'Yeu, CC Océan Marais de Monts, Beauvoir-sur-Mer, Bouin, Les Sables d'Olonne Agglomération, CC Vendée Grand Littoral, Grues, La Tranche sur Mer, L'Aiguillon-la-Presqu'île, CA Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- La Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- La Communauté de communes de Mimizan
- La Communauté de communes des Grands Lacs
- La Communauté d'Agglomération Le Grand Narbonne
- Perpignan Méditerranée Métropole (*en consolidation*)
- La collectivité de Calvi
- La collectivité de Ghisonaccia
- La collectivité de Ventiseri
- La Communauté de communes de Marie-Galante
- Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement en Guadeloupe (SMGEAG)
- La régie des Eaux de Martinique ODYSSI
- La Communauté Intercommunale des villes solidaires de La Réunion (CIVIS)
- La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane (CACL)

En septembre 2025 :

- Communauté de communes de Costa Verde (2B)
- SIVOM des Maures (83)
- Département de l'Aude (11)
- Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole (33)
- La Communauté de communes Cœur de Nacre (14)
- La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (56)
- Commune de Plouhinec (56)
- Ville de Kourou (Guyane).



Au cœur des missions qui lui sont confiées par les ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, le Cerema accompagne les territoires dans leur adaptation au changement climatique grâce à une expertise et des solutions de référence.

Le Cerema, référent public en aménagement, accompagne l'État, les collectivités et les entreprises pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques nationales et de projets territoriaux adaptés au climat de demain.

Il dispose d'une approche globale pour conseiller, innover et fédérer dans 6 domaines d'activité : aménagement et stratégies territoriales, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral.

Ses équipes multidisciplinaires sont présentes sur les territoires de l'Hexagone et des Outre-mer avec 27 implantations.



Présente en métropole et en Outre-mer, l'Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.) est une organisation qui rassemble plus de 700 collectivités et parlementaires du littoral pour protéger et valoriser les territoires littoraux et les espaces maritimes français.

Porte-parole des élus littoraux depuis plus de 45 ans, l'A.N.E.L. s'engage pour le développement durable des zones littorales et maritimes. Forte de ses partenariats avec de nombreux acteurs privés et publics, l'A.N.E.L. multiplie ses actions pour favoriser les partages d'expériences, renforcer la représentation des collectivités littorales auprès des pouvoirs publics et assurer l'information des élus sur les textes législatifs et réglementaires qui concernent leur territoire. Grâce à une expertise nationale mutualisée, l'A.N.E.L. accompagne les collectivités dans l'élaboration et l'évolution des politiques publiques d'aménagement et de gestion des littoraux.

CONTACTS PRESSE

Cerema

Patricia LEDOUX

Responsable communication

presse@cerema.fr

06 62 98 94 22

A.N.E.L

Sophie RYAN – Cabinet Hodos

Responsable communication

s.ryan@hodos.paris

06 66 56 12 35